



Recouvrement créance par un huissier

Par **atchoum**, le **03/11/2009** à **14:56**

Bonjour,

pourriez vous nous indiquer quels sont les pouvoirs de notre huissier face à une entreprise qui a été condamné à nous verser la somme de 1830 euros en principal en 2002. cette entreprise nous a versé le principal de 1830 euros en étalant sa dette, mais à présent elle nous doit encore 400 euros qui représentent les dépens et les intérêts. Plusieurs courriers en simple lettre sont envoyés par l'huissier , mais aucune réponse. est-ce que notre huissier peut saisir les comptes bancaires? ou bien autres choses?
merci de votre réponse.